

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du lundi 12 avril 2021.

Etaient présents : BONCOMPAIN Julien, RIVOLLIER Philippe, TEMPERE Jean, VALOUR Eric, NTAÏS Herve, RIOUFREYT Maurice, FAYOLLE Pierre, DAVENAS Philippe, HERNANDEZ Julie, DIDIER Emmanuelle, BALLERIE François

Absents :

Début de séance : 20h08.

Ordre du jour : Affectation/ Budget /Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget annexe / Régie transport - Affectation/ Budget /Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal- vote des taxes- budget primitif communal 2021/budget primitif 2021 régie transport

1. Affectation/ Budget /Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget annexe / Régie transport.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **48 151.96 €**

Ce montant sera affecté en fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Affectation/Budget /Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **165 328.86 €**

Ce montant sera affecté en fonctionnement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle que les dotations continuent à diminuer, et explique que les taux des taxes n'ont pas évolué depuis longtemps. Dans un souci de bonne gestion, il propose donc une augmentation de 1% du taux de la taxe foncière sur le bâti.

Sur proposition du Maire, le conseil décide d'augmenter de 1% le taux de la taxe foncière sur le bâti et fixe donc les taux des taxes comme suit, en prenant acte de la compensation de la perte de la taxe d'habitation par l'intégration du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti de 21.9%

- **Foncier bâti : 39.23 %**
- **Foncier non bâti : 74.48 %**

4. Budget communal 2021 principal

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal, les projets de budgets primitifs de la Commune pour l'année 2021.

Lecture est donnée des crédits proposés aux différents chapitres, recettes et dépenses de la section ordinaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif dont la balance s'élève à :

- **Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 697 348.86 €**
- **Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 630 980.13 €**

5. Budget communal 2021 – régie transport

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal, les projets de budgets primitifs de la Commune pour l'année 2021.

Lecture est donnée des crédits proposés aux différents chapitres, recettes et dépenses de la section ordinaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif dont la balance s'élève à :

- **Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 68 151.96 €**
- **Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 102 820.11 €**

Fin de la séance : 22h00